

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

1 - FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Une proposition d'évolution du taux des impôts locaux a été présentée à la Commission des Finances pour être ensuite soumise à la décision du Conseil Municipal.

Les taux d'imposition pour l'année 2005 ont été fixés comme suit :

TAXES	TAUX	TAUX	BASES 2005	PRODUITS 2005
	DE L'ANNEE 2004	VOTES EN 2005		
Foncier non bâti	25,66 %	26,17 %	185 400 €	48 525,11 €
Foncier bâti	12,82 %	13,33 %	45 780 000 €	6 103 755,84 €
Taxe d'habitation	19,84 %	20,24 %	50 931 000 €	10 306 804,61 €
			TOTAL	16 459 085,56 €

VOTE

29 POUR

9 CONTRE : MM. LAGARESTE, PAUL-DEJEAN, DAUBAGNA, ESPILONDO, Mmes MORDRELLE, BORDA, MM. BLANC, MONDORGE, Mme MAURY

1 ABSTENTION : M. LAMOURE

ADOPTE

2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2004

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

La **section de fonctionnement** fait apparaître les résultats suivants :

- Recettes 31 074 320 €
- Dépenses 25 204 181 €
- Excédent de l'exercice 5 870 139 €
- Excédent 2003 reporté 660 077 €
- Le total disponible s'élève donc à 6 530 216 €

La **section d'investissement** :

- Dépenses réelles 8 692 270 €
- Recettes réelles 4 451 088 €

Le **résultat excédentaire** reporté sera de **1 685 115,07 €**.

VOTE

29 POUR

9 ABSTENTIONS : MM. LAGARESTE, PAUL-DEJEAN, DAUBAGNA, ESPILONDO, Mmes MORDRELLE, BORDA, MM. BLANC, MONDORGE, Mme MAURY

1 NE PREND PAS PART AU VOTE : M. VILLENAVE, Maire car s'est retiré, conformément à la loi

ADOPTE

3 - COMPTE DE GESTION 2004

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

Comme le veut la loi, le compte de gestion produit par le Receveur Municipal pour l'exercice 2004 a été approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - AFFECTATION DU RESULTAT 2004

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

Le résultat excédentaire de fonctionnement de 1 685 115,07 € sera repris dans le budget 2005.

VOTE

30 POUR

9 ABSTENTIONS : MM. LAGARESTE, PAUL-DEJEAN, DAUBAGNA, ESPILONDO, Mmes MORDRELLE, BORDA, MM. BLANC, MONDORGE, Mme MAURY

ADOPTÉ

5 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2004 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

(Rapporteur : M. DUFAU)

La **section de fonctionnement** fait apparaître les résultats suivants :

- Recettes... ..224 875 €
- Dépenses... ..199 264 €

La **section d'investissement** :

- Dépenses... ..222 490 €
- Besoin de financement... ..528 730 €

Monsieur le Maire a été autorisé à signer la convention qui prendra effet à compter du 15 décembre 2004.

29 POUR

9 ABSTENTIONS : MM. LAGARESTE, PAUL-DEJEAN, DAUBAGNA, ESPILONDO, Mmes MORDRELLE, BORDA, MM. BLANC, MONDORGE, Mme MAURY

1 NE PREND PAS PART AU VOTE : M. VILLENAVE, Maire car s'est retiré, conformément à la loi

ADOPTÉ

6 - COMPTE DE GESTION 2004 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

(Rapporteur : M. DUFAU)

Comme le veut la loi, le compte de gestion « eau potable » produit par le Receveur Municipal pour l'exercice 2004 a été approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 - AFFECTATION DU RESULTAT 2004 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

(Rapporteur : M. DUFAU)

Le besoin de financement résiduel de 528 729 € sera repris au budget supplémentaire 2005 et couvert par un emprunt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 - DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

Ces opérations n'entraînent pas de modification de l'équilibre budgétaire, mais constituent de simples régularisations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 - TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES

(Rapporteur : Mme LASSERRE)

Un certain nombre de titres de recettes émis durant l'exercice 2004 n'ont pu être recouverts, malgré la diligence exercée par le Comptable municipal. Il a donc été décidé de les traduire en produits irrécouvrables. La provision des dépenses est inscrite au budget 2005.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 - VERSEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'UNE PARTIE DE L'IMPOT SUR LES SPECTACLES

(Rapporteur : Mme BOURRICAUD)

Au 31 décembre 2004, le produit de l'impôt sur les spectacles s'élève à la somme de 7 916 €.

Un tiers de cette recettes sera donc versée au C.C.A.S., soit la somme de 2 638,67 €.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

11 - FIXATION DES TARIFS DE PARTICIPATION AUX CRECHES COLLECTIVES

(Rapporteur : Mme GENSSE-OUSTALET)

Les tarifs de participation municipale aux prix de journée aux structures « petite enfance » sont les suivants :

RESSOURCES MENSUELLES NETTES DE LA FAMILLE	PARTICIPATION HORAIRE
. jusqu'à 2 600 €	0.55 €/h
. de 2 601 € à 2 926 €	0.28 €/h
. plus de 2 926 €	0.20 €/h

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

12 - ENSEIGNEMENT PRIVE – APPLICATION DE LA LOI N° 77-1285 DU 25.11.1977

(Rapporteur : M. VEUNAC)

Le montant proposé du forfait par élève fréquentant les établissements privés (sous contrat d'association) de la Commune s'élève à 480,84 €, soit une augmentation de 2 %.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

13 - FIXATION DES MODALITES DE FINANCEMENT DES PROJETS « BOURSES ET PRIX »

(Rapporteur : Mme de MENDITTE)

Dans le cadre du schéma de développement de la Convention Education Temps Libre, une action spécifique, basée sur un système d'aide à projets en direction des jeunes anglois de 15 à 25 ans , est mise en place en 2005.

Une commission spécifique est chargée de suivre le dossier (elle comprend notamment un élu titulaire – Mme De MENDITTE- et un élu suppléant – Mme DUPACQ- BAULON).

Le tableau de prise en charge financière – à compter du 1 er février 2005- est le suivant :

Q.F.	Projet Individuel		Projet Collectif		
	Mineurs	Majeurs	Mineurs	Majeurs	
0 à 428	150 €	300 €	300 €	600 €	Ne pouvant excéder 80% des dépenses
429 à 816	100 €	200 €	200 €	400 €	Ne pouvant excéder 60% des dépenses
> à 816	50 €	100 €	100 €	200 €	Ne pouvant excéder 40% des dépenses
	Sommes maximales				

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

14 - ATTRIBUTION DES BOURSES SCOLAIRES

(Rapporteur : Mme TURCAT)

Les barèmes d'attribution des bourses scolaires sont fixés en fonction du quotient familial.

Les tranches de ces quotients sont réévaluées d'environ 2 %.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

15 - RENOVATION ET RESTRUCTURATION DES ECURIES DE BAROJA – SIGNATURE DES MARCHES

(Rapporteur : M. MORTALENA)

Monsieur le Maire a été autorisé à signer les marchés correspondant au résultat de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 8 mars 2005 et à relancer une procédure pour les lots infructueux

(Lot 6 Revêtement sol, faïence et Lot 11 VRD).

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

16 - SALLE DES FETES DE LA CHAMBRE D'AMOUR – PROGRAMMATION ET CONCOURS D'ARCHITECTURE

(Rapporteur : M. VEUNAC)

Un programme de restructuration et de rénovation du site , étudié avec l'appui d'un cabinet spécialisé, est proposé sous la forme suivante :

- une grande salle de 600 m2 environ pour réceptions, expositions et activités (300 places assises) et une petite salle de réunion , l'ensemble largement ouvert sur la mer.
- Des surfaces de restauration ouvertes sur le Sud avec terrasse, et dans l'aile Nord.
- Un hall principal d'accueil vestiaires et commodités et des locaux techniques nécessaires.

Par ailleurs, le jury chargé d'analyser les offres dans le cadre du concours d'architecture à lancer, qui sera présidé par Monsieur le Maire , est ainsi désigné :

Titulaires (Suppléants) :

- M. VEUNAC (M. OLIVE)
- M. MORTALENA (Mme DARRASSE)
- Mme DE MENDITTE (M. MILLET-BARBE)
- M. DUFAU (M. ITHURBIDE)
- M. ESPILONDO (Mme MORDRELLE)

30 POUR

9 ABSTENTIONS : MM. LAGARESTE, PAUL-DEJEAN, DAUBAGNA, ESPILONDO, Mmes MORDRELLE, BORDA, MM. BLANC, MONDORGE, Mme MAURY

ADOPTE

17 - VOIRIE COMMUNALE – REVETEMENT BITUMINEUX - MARCHE

(Rapporteur : Mlle TAUZIAT)

Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché à bons de commande triennal correspondant avec l'entreprise DUBOS.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

18 - RUE LOUIS COLAS – PROJET D'AMENAGEMENT

(Rapporteur : M. OLIVE)

L'avant-projet prévoit un aménagement de la rue Louis Colas et sa liaison avec le centre du Busquet. Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents de cession de terrain ou les conventions d'aménagement nécessaires , à lancer un appel d'offres ouvert pour les travaux et à signer les divers marchés d'études ou conventions techniques avec les divers intervenants.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

19 - CLASSEMENT DE DIFFERENTES VOIES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

(Rapporteur : M. MENDIBOURE)

Suite à l'avis favorable du commissaire enquêteur, les rues de Tarendelle, du Château d'Eau et de Copernic sont intégrées dans le domaine public communal.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

20 - QUARTIER D'ARITXAGUE – PROCEDURE DE CLASSEMENT DES VOIES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

(Rapporteur : M. PONCINI)

Après enquête publique , et au vu de l'avis favorable du Groupe Technique , il est décidé de classer dans le domaine public communal :

- l'allée de Bastan et les cinq voies qu'elle dessert (Laxia, Laka, Aran, Arberoue, Hayra) ;
- les allées du Labourd , d'Iraty, des Arbailles, de Soule, de Navarre, de Bordenave, de l'Artzamendy, de la Nive, du Laurhibar.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

21 - CARREFOUR FINE – ECHANGE DE TERRAINS AVEC M. CACHENAUT

(Rapporteur : M. MENDIBOURE)

L'aménagement du Carrefour Fine à l'angle de la rue Rénéric implique des échanges de terrains entre la Ville et un propriétaire riverain. Au vu de l'avis des Domaines, Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte d'échange - sans soulte- de terrains entre la Commune et M. CACHENAUT.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

22 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES POUR L'EXERCICE 2004

(Rapporteur : M. MORTALENA)

Le patrimoine communal a été modifié comme suit : surface des acquisitions 19 649 m².

La situation des biens communaux au 31 décembre 2004 est la suivante :

	Ha	a	ca
TERRAINS NON BATIS	45	29	67
TERRAINS AFFECTES A LA VOIRIE	11	46	89
TERRAINS (EQUIP. SPORTIFS, PARCS....)	91	82	33
TERRAINS AFFECTES BATIS	51	46	40
CIMETIERES	4	82	63
FORETS	68	44	00
RUISSEAUX		21	42
SUPERFICIE TOTALE :	273	53	34

Les créations de servitudes pour des canalisations d'eau potable posées en propriétés privées sont également indiquées pour une longueur totale de 525 mètres linéaires.

En 2004, aucune parcelle affectée à la voirie n'a été transférée d'office dans le domaine public.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

23 - LANDES DE JUZAN – CESSIONS GRATUITES DE TERRAINS

(Rapporteur : M. CHASSERIAUD)

Afin de garantir un meilleur raccordement des Landes de Juzan à la route de Maignon, et au vu des Domaines, Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes suivants :

- échanges sans soulte : Ville d'ANGLET – Mme VAEZE ;
- cession à l'Euro symbolique à la Ville de 35 m² du Syndicat de Copropriété route de Maignon.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

24 - PLACE LAMOTHE ET SES ABORDS – AMENAGEMENT – AVENANT N° 1

(Rapporteur : M. VEUNAC)

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant n°1 au marché passé avec l'entreprise B.S.E. Cet avenant , qui représente une moins-value de 9,5 % au marché initial , a pour origine la prise en charge par EDF de travaux de câblages nécessaires à l'enfouissement électrique basse tension.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

25 - RUE DES QUATRE CANTONS – TRAVAUX HYDRAULIQUES – CONVENTION DE MANDAT AVEC LA C.A.B.A.B.

(Rapporteur : M. CAMBLONG)

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec la CABAB une convention donnant à la Ville mandat pour l'exécution de travaux de construction d'un collecteur d'eaux pluviales structurant sur une partie de la rue des Quatre-Cantons.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

26 - DENOMINATION DE SQUARE ET GIRATOIRE

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Il a été décidé les dénominations suivantes :

- Le square de la rue de Larochefoucauld : « Square Arnold Bleitrach » ;
- et le giratoire du Cadran, sur l'avenue de Bayonne : « Rond-point François Domain ».

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

27 - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – FONCTIONNEMENT

(Rapporteur : Mme LAMOTHE)

A l'issue de la procédure de rappel enclenchée lors de la non restitution ou de la détérioration d'ouvrages, la facturation (équivalent à la valeur de remplacement des ouvrages concernés) sera augmentée d'une pénalité forfaitaire pour frais de gestion d'un montant de 10 € ; cette pénalité restera due en cas de restitution des livres après mise en recouvrement effectué.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

28 - DELEGATIONS AU MAIRE – ADAPTATION DE LA DELEGATION POUR ESTER EN JUSTICE

(Rapporteur : Mme de MENDITTE)

Dans le cadre de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T., une nouvelle délégation est accordée à Monsieur le Maire lui permettant de se constituer partie civile dans toutes les matières de la compétence communales, en sollicitant des réparations pour le préjudice subi par la commune et en choisissant directement un avocat ou en retenant celui proposé par les compagnies d'assurances.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

29 - RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EMPLOIS

(Rapporteur : M. MILLET-BARBE)

Suite à la réussite à concours de certains agents municipaux et afin d'intégrer dans la Fonction Publique Territoriale des agents non titulaires, le tableau des emplois a été modifié.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

30 - RESSOURCES HUMAINES – INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE

(Rapporteur : M. MILLET-BARBE)

Il convient désormais de référer au décret 2003. 799 du 25 août 2003 pour l'attribution de l'indemnité spécifique de service aux cadres d'emplois concernés : ingénieurs, techniciens, contrôleurs.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

QUESTION AJOUTEE A L'ORDRE DU JOUR

31 - BOULEVARD DES PLAGES – AMENAGEMENT – MODIFICATION DU CARREFOUR AVEC L'AVENUE DES MAILHOUNS ET L'ALLEE FONTAINE LABORDE

(Rapporteur : M. OLIVE)

Afin d'améliorer la sécurité des usagers du Boulevard des Plages, il est envisagé de réaliser un carrefour-giratoire de dimension réduite à l'intersection du Boulevard des Plages et de l'allée Fontaine Laborde, pour un montant global de 52 614,35 € ttc. L'avenant correspond à une hausse de 8,23 % du projet de restructuration du Boulevard des Plages.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

[FIN DE SEANCE]

Le Maire, Robert VILLENAVE.

Le présent document ne constitue qu'un récapitulatif des décisions prises par l'Assemblée Municipale. Le procès-verbal exhaustif est tenu à la disposition de tout administré au Cabinet du Maire, dès qu'il aura été dactylographié.

PRESENTS

Président :
M. VILLENAVE, Maire, Président

Adjoints :
Mme de MENDITTE, MM. MORTALENA, VEUNAC, CHASSERIAUD, Mmes BOURRICAUD, GENSSE-OUSTALET, MM. ITHURBIDE, PONCINI, OLIVE

Conseillers Municipaux :
M. CAMBLONG, Mme POUEYLAUD, MM. DUFAU, MILLET-BARBE, Mmes LAMOTHE, TURCAT, M. MENDIBOURE, Mme DEQUEKER, Mlle TAUZIAT, M. BOURGUIGNON, Mme LASSERRE, MM. LAGARESTE, PAUL-DEJEAN, DAUBAGNA, ESPILONDO, Mmes MORDRELLE, BORDA, MM. MONDORGE, LAMOURE

EXCUSES

M. GIMENEZ qui a donné procuration à M. VEUNAC
Mme POUEYLAUD qui a donné procuration à Mme BOURRICAUD (*présente à compter de la question n° 2*)
M. LAMASSOURE qui a donné procuration à Mme de MENDITTE
Mme DARRASSE qui a donné procuration à M. DUFAU
Mme CANTO qui a donné procuration à M. OLIVE
Mme DUPACQ-BAULON qui a donné procuration à M. BOURGUIGNON
Mlle TAUZIAT qui a donné procuration à M. VILLENAVE, Maire (*à compter de la question n° 18*)
M. BLEUZE qui a donné procuration à M. MILLET-BARBE
M. DACOSTA qui a donné procuration à M. PONCINI
M. SUZANNE qui a donné procuration à Mme LASSERRE
M. BLANC qui a donné procuration à M. DAUBAGNA
Mme MAURY qui a donné procuration à M. LAGARESTE
M. LAMOURE qui a donné procuration à M. ITHURBIDE (*à compter de la question n° 20*)

SECRETAIRE

Mme LASSERRE

[ABONNEMENT]

> **Pour vous abonner aux autres services en ligne, [cliquez-ici](#).** (Ce site respecte la loi Informatique et Libertés. Aucun usage des données personnelles de nos abonnés n'est effectué sans leur consentement préalable)

> Conformément à la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez demander à être retiré de cette liste. Pour vous RETIRER, [cliquez-ici](#) et cliquer sur le bouton "se désabonner" de la liste de diffusion "Le compte-rendu des conseils municipaux".

(c) 2000 VILLE D'ANGLET

e-mail : webmestre@ville-anglet.fr

[Mairie d'Anglet](#) - Rue Amédée Dufourg - 64600 Anglet - FRANCE
Téléphone : 33 (0) 559 583 530 - Télécopie : 33 (0) 559 583 532